

12 octobre 2008



## Le 4x4 confisqué pour des lièvres

Sur place, les gardes attendent le flagrant délit.

Florian Bonnier, garde-chasse de la Marne, se souviendra longtemps de cette soirée du 6 mars, du côté de Baslieux-lès-Fismes. Vers 20 heures, il entend deux coups de feu. Rapidement, lui et son collègue repèrent un 4x4 qui louvoie à travers

champs. Deux mois qu'ils attendaient ce flagrant délit. Ils placent le gyrophare sur le toit de la voiture et tentent de surprendre le braconnier. « On a essayé de faire barrage avec une Ford fiesta mais lui avait un 4x4 Nissan avec un pare-buffle. Il a accéléré, nous a accrochés sur le côté avant de s'enfuir. »

Un morceau de carrosserie laissé sur place facilitera l'enquête de la gendarmerie. La justice reproche à l'individu d'avoir tué illégalement trois lièvres.

En septembre dernier, le braconnier n'a pas daigné se présenter à son procès devant le tribunal correctionnel de Reims. Le procureur de la République, porte-parole de la société, requiert six mois de prison ferme ainsi que l'annulation de son permis de conduire.

La Fédération de chasse et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, parties civiles, estiment le préjudice à 700 € par lièvre. « C'est un barème national fondé sur le coût de la réintroduction de l'espèce », justifie Me Bruno Choffrut.

Le juge condamnera finalement le braconnier à sept mois de prison avec sursis, annulera pendant un an le permis de conduire et confisquera le véhicule.